

VILLE DE 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
SEANCE DU 24 MARS 2021**

Le 24 mars 2021, à vingt heures, sur convocation du 18 mars 2021, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mario ACKERMANN, Maire.

<i>Nombre de conseillers élus</i>	<i>Nombre de conseillers en fonction</i>	<i>Conseillers présents</i>	<i>Conseillers absents</i>	<i>Nombre de procuration(s)</i>
23	23	19	4	3



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/02/2021
- 2) Compte administratif et de gestion 2020
- 3) Affectation des résultats 2020
- 4) Budget primitif 2021
- 5) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- 6) Chasse : Lot n°1 et 3 : agrément d'un permissionnaire
- 7) Personnel : Recrutement de vacataires été
- 8) Affaires foncières : acquisition de la parcelle section BC n°2
- 9) Démission du conseiller délégué à la communication : information
- 10) Suivi de l'étude menée pour l'aménagement du centre-ville : création du comité de pilotage : information
- 11) Informations
 - a. Date de la prochaine réunion
 - b. Organisation des élections régionales et départementales
 - c. Divers



1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17/02/2021

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Par mail du 24/02/2021, M. CARABIN a formulé les observations suivantes :

« Je ne suis pas d'accord concernant le RIFSEEP, je n'ai pas demandé à connaître les primes de chaque agent,

J'ai demandé un tableau similaire à celui que l'on a voté en novembre avec le pourcentage moyen par grade, par catégorie.

C'est Monsieur GROSS qui en a déduit que je voulais connaître les primes des agents.

Lors du conseil de novembre 2020, Monsieur le Maire a indiqué que les agents ne touchaient de loin pas les montants votés. Je souhaitais donc en avoir la preuve par écrit.

Cependant, je reste convaincu qu'il n'y a aucun intérêt de voter des montants que les agents ne peuvent pas atteindre. C'est une erreur de management du personnel. ».

Aucune autre objection n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020

Rapporteur : Julien GROSS, adjoint

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2020 sont présentés au Conseil municipal.

Après avoir ouï les explications relatives aux différents comptes, M. le Maire ayant quitté la salle,

le Conseil municipal, après délibération, et vote à l'unanimité :

ADOPTE le Compte Administratif 2020

APPROUVE le compte de Gestion 2020 dressé par le receveur percepteur

Les résultats du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif,

Le Conseil Municipal

DONNE décharge à l'ordonnateur.

Résultat budgétaire de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RECETTES	571 917,93 €	3 232 697,08 €
DEPENSES	632 937,77 €	1 681 463,09 €
Excédent		1 551 233,99 €
Déficit	61 019,84 €	

Résultat d'exécution du budget 2020

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020-compte 1068	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	-235 983,83 €		174 963,99 €	-61 019,84 €
Fonctionnement	935 085,43 €	150 633,83 €	766 782,39 €	1 551 233,99 €
TOTAL	699 101,60 €	150 633,83 €	941 746,38 €	1 490 214,15 €

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Rapporteur : Julien GROSS, adjoint

L'assemblée délibérante doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement à savoir : **1 551 233,99 €** qui doit obligatoirement être affecté à la couverture du besoin de financement s'il existe (déficit de la section d'investissement) sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et à financer le solde des restes à réaliser de la section d'investissement.

Le solde peut être reporté en section de fonctionnement du budget suivant soit être affecté à la section d'investissement.

Pour mémoire résultat de clôture de l'exercice 2020 :

	Résultat ou solde	Restes à réaliser Dépenses	Reste à réaliser Recettes	Solde Reste à réaliser
Section d'investissement	-61 019,84 €	141 818,84 €	14 426,70 €	-127 392,14 €
Section de fonctionnement, résultat à affecter	1 551 233,99 €			

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif 2020, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Considérant qu'il y a déficit d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité :

- A couvrir le déficit d'investissement : - 61 019,84 €
- A couvrir les restes à réaliser de la section d'investissement :
 Reste à réaliser recettes : 14 426,70 €
 Reste à réaliser dépenses : -141 818,84 €
Solde Reste à réaliser : -127 392,14 €

– **De statuer** sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Investissement Solde d'exécution N-1 R001	- 61 019,84 €
Solde des restes à réaliser	- 127 392,14 €
Besoin de financement	- 188 411,98 €

Résultat de fonctionnement N-1 (résultat de l'exercice et résultats antérieurs reportés)	1 551 233,99 €
Résultat à affecter	
Affectation Affectation en réserves R1068 en investissement (couverture du besoin de financement)	188 411,98 €
Report en fonctionnement R002	1 362 822,01 €

4. BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Julien GROSS, adjoint

Le budget primitif 2021 est présenté au conseil municipal.
M GROSS explique que le budget sera voté en excédent de 567 908,07 €.

Les crédits des subventions de fonctionnement proposés s'élèvent à 135 000 € sur le compte 6573 (CCAS) et 31 551 € au compte 6574 (associations).

M Gross invite le conseil à consulter les pages 36 et 37 du budget primitif détaillant ces subventions et donne la parole à M GILG, adjoint en charge des associations pour la présentation.

Après avoir entendu les explications de M. GROSS :

Sur avis de la commission des finances du 17 mars 2021 et après avoir pris connaissance du détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement,

Toutes les personnes intéressées ayant quitté la salle lors de l'adoption du détail de l'article 6574 (MM. ROHN Jean Luc, ZEMB David, GERBER Olivier, PAYAN Marc),

le Conseil municipal, après délibération et vote à la majorité (deux abstentions : CARABIN Eric et PAYAN Marc)

- **ADOpte** le budget primitif 2021 et l'arrête en recettes et en dépenses aux montants ci-dessus :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
001	Déficit d'investissement reporté	61 019,84 €
16	Emprunt	128 600,00 €
20	Immobilisations incorpor.	217 322,00 €
204	subv d'équipement versées	84 049,94 €
21	Immobilisations corporelles	995 329,84 €
23	Immobilisations en cours	214 100,00 €
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVEST		1 850 421,62 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021
001	Excédent investissement reporté	
10	Dotation fonds divers	542 377,98 €
	DONT 1068 Excédent de fonct, capitalisé *	188 411,98 €
13	Subventions d'investissement	248 431,70 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 463 887,01 €
024	Produit des cessions	59 156,00 €
040	opérations d'ordre	4 477,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVEST		2 418 329,69 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
011	Charges à caractère général	986 250,00 €
012	Charges de personnel	856 300,00 €
014	Atténuation de produits	15 000,00 €
65	Autres charges de gestion	280 956,00 €
66	Charges financières	4 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 350,00 €
042	opération d'ordre de transfert	4 477,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €
023	Virement vers la section d'investissement	1 463 887,01 €
TOTAL dép. de fonct		3 646 320,01 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2021
002	Excédent fonctionnement reporté	1 362 822,01 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	200 550,00 €
73	Impôts taxes	1 841 898,00 €
74	Dotations & participations	163 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	27 950,00 €
77	Produits exceptionnels	26 500,00 €
013	Atténuation de charges	23 000,00 €
TOTAL recettes de fonct		3 646 320,01 €

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Rapporteur : Julien GROSS, adjoint

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de cette taxe n'est plus à voter. Concernant les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la commission des finances propose une augmentation de 1%.

	Taux 2020	Proposition Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,38%	9,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,44%	43,87 %

Fiscalité 2021	<i>Base d'imposition prévisionnelles 2021</i>		
		<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Taxe foncière bâti	4 712 000 €	9.48%	446 698 €
Taxe foncière non bâti	126 300 €	43.87%	55 408 €
		Total	502 106 €

Pour M. CARABIN, le budget étant voté en excédent, il est préférable d'attendre la réalisation des projets pour augmenter le taux d'imposition.

Il est signalé que l'article 4 de la loi de finances pour 2021 met en œuvre une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Cette réduction se traduira par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CFE.

Le Conseil municipal, après délibération, et vote à la majorité (Vote contre : Céline ETTWILLER – Sandrine MARTINS – Helinda DARKAOUI – Eric CARABIN – Marie Thérèse LENDER / Abstention : Patricia KERN-ACKERMANN – Marc PAYAN) :

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition de 1%
- **DIT** que par conséquent les taux votés, sont fixés comme suit :

Taxe foncière bâti	9.48%
Taxe foncière non bâti	43.87%

6. CHASSE : LOTS 1 ET 3 : AGRÉMENT D'UN PERMISSIONNAIRE

Rapporteur : Julien GROSS, adjoint

Point reporté

7. PERSONNEL : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DURANT L'ÉTÉ

Rapporteur : Mario ACKERMANN, Maire

Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs.

La commune se trouvant confrontée chaque année à des besoins de personnel saisonnier, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques,

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de deux ou trois agents contractuels à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint technique dans les conditions fixées par l'alinéa 2 de l'article 3 précité.

Mmes HECHINGER ET GODDE seront chargées des différentes étapes du recrutement : sélection des candidats, entretien, et organisation du tirage au sort des deux candidats retenus pour juillet et un autre pour le mois d'août, en présence d'Emie jeune maire du Conseil Municipal des Jeunes.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'alinéa 2 de l'article 3 ;

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à recruter deux agents contractuels à temps complet âgés de 17 ans minimum, sur des postes correspondant au grade d'adjoint technique, conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (juillet 2021 à septembre 2021 inclus) par l'intermédiaire du centre de gestion,
- **PRÉVOIT** que la rémunération de ce ou ces agents contractuels, recrutés au titre du second alinéa de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'indice brut 380 ;
- **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer la convention de mise à disposition,
- **PRÉVOIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du ou des agents recrutés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

8. AFFAIRES FONCIÈRES : ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION BC N°2

Rapporteur : Julien GROSS, adjoint

La commune envisage l'acquisition de la parcelle section BC, Parcelle 2 d'une surface de 3,94 ares.

Le prix est de 13 790 euros pour la parcelle soit 3 500 euros l'are.

La parcelle est classée en zone UEa.

La commune possède les parcelles BCn°1 et BCn°3 qui jouxtent la parcelle acquise.

Cette acquisition s'inscrit dans une politique d'aménagement économique.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle section BC n° 2 d'une surface de 3,94 appartenant à Mmes ROTHENFLUG Kathia domiciliée 19 rue de la Lucelle 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE et ROTHENFLUG Sylvie
- **CHARGE** Me Aurore LUDWIG et Marine GROS, notaires associés de Colmar d'accomplir toutes les formalités qui en découlent
- **PRÉCISE** que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette vente

9. DÉMISSION DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA COMMUNICATION : INFORMATION

Par arrêté n°77/2020 du 03 juin 2020, M. le Maire avait délégué à Mme Sandrine MARTINS la communication imprimée.

Par courrier du 10 mars 2021, Mme MARTINS a fait part de son intention de mettre un terme à son engagement en tant que conseiller délégué et a démissionné de ses fonctions. M. le Maire propose de confier la mission à Mme DORAIN Véronique, membre de la Commission bulletin communal.

Deux réunions ont été programmées les 15/04/2021 et 23/04/2021 pour procéder à la relecture des articles qui doivent être rendus pour le 10/04/2021.

La parution est prévue pour début juin.

10. SUIVI DE L'ÉTUDE MENÉE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE : INFORMATION

Rapporteur : Mario ACKERMANN, Maire

La consultation pour le concours d'idées pour le réaménagement du centre-ville a débuté le 13 mars 2021 pour se poursuivre jusqu'au lundi 12 avril 2021 à 12H00 sur la plateforme de dématérialisation « Alsacemarchéspublics ».

La consultation concerne le devenir de plusieurs propriétés communales bâties ou non que la commune souhaite valoriser. L'objectif est d'offrir un meilleur cadre de vie et davantage de services aux habitants mais aussi de renforcer l'attractivité touristique de la commune.

Au point de départ des réflexions se trouve l'hypercentre de la commune autour de la mairie : l'ilot Foch, le presbytère et son jardin, le château, la maison Toussaint. L'autre sujet important est la valorisation des anciens remparts et de l'enceinte historique de la ville.

Le concours d'idées est un outil de réflexion, de communication et de planification à destination des élus et des habitants de la commune.

Afin d'obtenir une vision « concrète » de l'évolution possible du projet global au centre village, la démarche proposée consiste à organiser un concours d'idées, qui va mettre en compétition 3 équipes pluridisciplinaires, qui vont remettre un plan d'aménagement des espaces publics, des plans thématiques, des vues perspectives ou croquis de l'ilot Foch et de la rue du maréchal Foch, des coupes et croquis d'ambiance...

Les 3 candidats admis à concourir participeront à une réunion « question / réponses avec visite » le **mardi 18 mai 2021 à 14H00**.

Chacune des trois équipes présentera leur projet lors d'une audition qui se déroulera **la première semaine de juillet 2021** qui permettra d'avoir un échange.

A la fin de la procédure, les idées et ambiances proposées appartiendront à la commune. Il n'y aura pas d'engagement sur la maîtrise d'œuvre avec les équipes.

Pour ce faire, la commune va créer un comité de pilotage, rassemblant 10 personnes.

La composition du jury de concours d'idées désigné par le Conseil Municipal est la suivante:

Président du Jury – Mario ACKERMANN, Maire

Membres élus du Conseil Municipal de la commission d'appel d'offres (CAO) –

M. Eric MULLER

M. Julien GROSS

Mme Marie-Thérèse LENDER

Les adjoints :

Mme Séverine GODDE

M. Stéphane GILG

Un représentant extérieur

3 conseillers municipaux

Personnes invitées par le Président du jury qui assisteront à la réunion avec voix consultative :

Mme Marie GILLARD, chargée d'études de l'ADAUHR,

Mme Yanna MAGNALDI, DGS de la commune

Un agent du service technique.

Les conseillers souhaitant être associés à cette démarche sont invités à se faire connaître avant le 20/04/2021 pour être désignés officiellement lors de la séance du Conseil Municipal du 28/04/2021.

11. INFORMATIONS

- a. Date de la prochaine réunion : MERCREDI 28 avril 2021 à 20H00.
Précédée d'une commission réunie à 19H30.

b. Organisation des élections régionales et départementales

Elections 2021 :

Départementales : (dernier vote mars 2015 – mandat de 6 ans)

Régionales (dernier vote décembre 2015 – mandat de 6 ans)

1^{er} tour : 13/06/2021

2^{ème} tour : 20/06/2021

c. Divers :

1. Marché mensuel : projet

Le marché réunira 9 exposants, le 1^{er} mardi de chaque mois de 17H00 à 19H00 (en fonction du couvre feu) et en l'absence de couvre-feu jusqu'à 22H00 maximum.

Les exposants se réuniront devant l'espace culturel à côté de la mairie.

Des informations complémentaires seront apportées lors de la prochaine réunion.

Pour assurer l'animation et la partie conviviale, les associations intéressées seront invitées à se manifester. Un courrier leur sera adressé.

2. Opération géranium : distribution

La distribution des géraniums se déroulera au Centre Technique Municipal le 13 mai 2021. Les conseillers municipaux sont invités à participer à la diffusion auprès de la population des formulaires d'inscription.



La séance est levée à 21 heures 15.